



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

Paris, le **30 OCT. 2023**

Réf : CCH R 362-2

Monsieur le directeur général,

À l'occasion de la réunion du Bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du 13 octobre 2023 et en application de l'article R 362-2 du code de la construction et de l'habitation, les membres ont été consultés sur le dossier de fusion-absorption des SA HLM BATIGERE en Île-de-France et Espace Habitat Construction par la SA HLM BATIGERE Grand-Est renommée BATIGERE Habitat.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Bureau ont rendu un avis favorable à cette fusion-absorption.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

**Monsieur Sébastien TILIGNAC
Directeur Général
SA HLM BATIGERE Habitat
12 rue des Carmes
54 000 NANCY**